



signature du bail avant fin des travaux de rénovation

Par **sanbon**, le **09/04/2009** à **19:05**

bonjour,

j'ai fait une demande d'appartement auprès d'un organisme HLM.

après 6 mois d'attente pour travaux de rénovation, le bailleur me donne rendez vous pour la signature du bail. J'ai signé le bail le 8 avril 2009 et j'ai pu ensuite aller faire l'état des lieux de l'appartement. je n'avais pas encore vu l'appartement fini; Et là c'est la surprise : il reste des petits travaux à faire : les volets ne fonctionnent pas, il manque un morceau de plinthe, un morceau de carrelage, il y a 5 trous d'anciens tuyaux non refermés, l'appartement n'a pas été nettoyé après travaux. il manque la serrure principale de la porte d'entrée...

sur l'état des lieux il a été noté : " en attente plombier, nettoyage, serrurerie et menuiserie".

l'office d'HLM ne m'a donné aucune date pour la réalisation de ces travaux mais il m'ont fait signé l'état des lieux et le bail.

voici mes questions : puis-je demandé un prorata sur le loyer du mois d'avril? Quels sont mes droits et recours?

merci d'avance !!